

PROJET PILOTE D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA CHAINE PENALE AU TCHAD

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'EXAMEN ET
D'APPROBATION TENUE LE 09 JUILLET 2018 AU PNUD A N'DJAMENA ;

Le lundi 09 juillet 2018, s'est tenue dans la salle de réunion du PNUD à N'Djaména le Comité Local d'Examen et d'approbation du projet pilote d'appui au renforcement de la chaîne pénale au Tchad. La liste des participants est jointe au présent Compte Rendu.

La réunion a été coprésidée par la Directrice Pays du PNUD et le Directeur Général du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains. Quatre temps forts ont marqué la réunion à savoir : (i) le mot d'ouverture, (ii) la présentation du projet, (iii) les échanges et (iv) la conclusion/recommandations.

1. Mot d'ouverture

La réunion a démarré avec le mot d'ouverture de la Directrice Pays du PNUD qui a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants en les remerciant de leur participation au CLEP avant de faire une brève présentation de la genèse et des objectifs du nouveau projet d'appui à la chaîne pénale au Tchad. Pour la Directrice Pays, l'initiative de formuler ce nouveau document de projet d'appui à la justice vient des consultations faites par le PNUD auprès des différents partenaires impliqués, des recommandations des évaluations et des leçons tirées des précédents projets d'appui à la justice. Elle a souligné que la question de l'accès à une justice équitable, transparente et efficace fait partie des priorités des Nations Unies, particulièrement du PNUD et est arrimée à l'axe 1 du Plan National de Développement 2017 – 2021 et à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16. C'est dans cette optique que la paix, la justice, la sécurité et le développement ont été relevés comme priorités des Nations Unies par la mission de haut niveau conduite par la SG Adjoint des Nations Unies lors de son passage à N'Djaména les 05 et 06 juillet dernier. Ce projet, d'une durée de 4 ans, avec un budget de 8 495 800 USD, ambitionne de révolutionner la chaîne pénale au niveau de 02 cours d'appel couvrant 07 tribunaux de grandes instances de 05 régions administratives (Chari Baguirmi, Moyen Chari, Mandoul, Lac et Kanem). En finissant, elle a exhorté les participants au CLEP à ne pas hésiter d'apporter leurs contributions pour l'amélioration du document du projet afin qu'il reflète le mieux que possible les préoccupations et priorités du Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains et partant ceux du Gouvernement tchadien.

Le Directeur Général du Ministère de la Justice Chargé des Droits humains, prenant la parole à son tour, a remercié le PNUD pour cette initiative qui vient à point nommé pour soutenir le corps de la police judiciaire qui vient d'être créé officiellement par ordonnance du Chef de l'Etat. Il affirme que ce projet permettra d'adresser des réponses adaptées aux problèmes qui gangrènent la chaîne pénale et contribuera à la professionnalisation du corps de la police judiciaire, maillon faible de ladite chaîne pénale. Il assure que son département ministériel est entièrement disposé à accompagner le projet.

2. Présentation du projet

A l'issue de ces deux allocutions, le Consultant national en charge de l'élaboration du document de projet a fait la présentation du projet en 11 points : (i) Méthodologie de formulation, (ii) Problématiques de développement, (iii) Stratégies d'intervention, (iv) Théorie du changement, (v) Principes d'actions, (vi) Résultats escomptés, (vii) Partenariat, (viii) Modalités de gestion, (ix) Zones

d'intervention, (x) Equipe de projet, (xi) Modalités de gouvernance. Le consultant a mis un accent particulier sur les six derniers points ci-dessus cités.

- ✚ **Au niveau des résultats escomptés**, quatre produits sont attendus du projet notamment :
 - Produit 1 : Les institutions de la chaîne pénale sont plus performantes ;
 - Produit 2 : Les connaissances et les pratiques des Acteurs Locaux et Régionaux (ALR) en matière de gestion des conflits sont améliorées afin de garantir une protection équitable des droits et de participer au renforcement de la cohésion sociale ;
 - Produit 3 : Les communautés ont une meilleure connaissance de leurs droits et des mécanismes de leur protection qu'elles peuvent faire valoir par une aide juridique et une assistance judiciaire fonctionnelles dans les régions d'intervention ;
 - Produit 4 : Le pilotage de la réforme par le Ministère de la Justice est amélioré.

- ✚ **Sur le plan du partenariat stratégique**, il est prévu :
 - La mise en place d'un cadre de concertation regroupant tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la nouvelle politique sectorielle ;
 - La mise en place d'un groupe inter-bailleurs en charge de la coordination des partenaires et de l'harmonisation du dialogue stratégique avec les autorités nationales ;
 - Le développement de synergies avec les autres agences du Système des Nations Unies dans le cadre de la doctrine « delivering as one ». Les agences identifiées dans ce projet sont principalement l'UNICEF, le FNUAP, le HCDH et le HCR

- ✚ **La modalité de gestion** du projet prévoit une exécution en *Direct Implementation* (DIM) sur une durée de 48 mois (juillet 2018 - juillet 2022), avec un budget global de 8.495.800 USD dont 1.200.000 USD déjà sécurisés par le PNUD (TRAC) et 1.070.754 USD mobilisés dans le cadre du fonds GIPS (fenêtre de financement pour la paix et la gouvernance démocratique). Reste à financer 6.225.046 USD.

- ✚ **L'implantation géographique du projet** : le projet couvrira cinq (05) régions (Chari Baguirmi, Moyen Chari, Lac, Kanem et Mandoul) représentant deux (02) cours d'appel (Sarh et N'Djaména) et sept (07) Tribunaux de Grande Instance (N'Djaména, Bol, Mao Sarh, Kyabé, Koumra et Moissala).

- ✚ **L'équipe de projet** est composée de 13 staffs dont 2 internationaux et 11 nationaux.

- ✚ **La modalité de gouvernance** du projet prévoit un comité de pilotage chargé de donner les orientations stratégiques, de valider les plans de travail, les rapports et de vérifier l'état d'avancement des activités afin de proposer les réajustements possibles sur une base trimestriel. En plus du comité de pilotage, il est prévu un comité de suivi technique dont la mission est de suivre la mise en œuvre du plan de travail et de formuler des recommandations à l'attention du comité de pilotage.

3. Echanges sur le document du projet

Les échanges ont porté tant sur la forme que sur le fond du document. Les principaux points débattus sont résumés comme suit :

- **L'originalité du projet et son alignement:**

Elle réside dans le fait que ce projet permettra de renforcer les compétences des cadres du Ministère de la Justice car le problème des ressources humaines au sein des Ministères et autres institutions de l'Etat est crucial. Aussi il a été fait mention que la stratégie d'action rapide du projet doit nécessairement s'inscrire dans la durabilité afin d'adresser des réformes profondes dans la chaîne pénale au Tchad.

Le document de projet est en phase avec le Plan National de Développement 2017 – 2021, la politique sectorielle de la justice (2018 – 2027) adoptée par le Gouvernement en conseil de ministre du jeudi 05 juillet 2018 et les changements au niveau institutionnel notamment la 4^{ème} République, etc.

- **Produit 2 du projet :**

Pour le DG du Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains, le produit 2 du projet (« Les connaissances et les pratiques des ALR en matière de gestion des conflits sont améliorées afin de garantir une protection équitable des droits et de participer au renforcement de la cohésion sociale ») n'est pas en adéquation avec la chaîne pénale. En effet, a-t-il relevé, la justice pénale n'a pas vocation à gérer les conflits ; elle a plutôt vocation à la répression. La gestion des conflits ne rime pas avec la chaîne pénale. Il est impératif de clarifier les responsabilités des ALR et autorités judiciaires pour éviter les frictions et les conflits de compétences d'une part et définir le cadre de concertation qui permettra à l'exécutif et au judiciaire de dialoguer et de communiquer d'autre part. L'intitulé de ce produit ainsi que les activités sous-jacentes doivent donc être reformulés afin qu'ils riment avec la chaîne pénale.

- **Mise en œuvre du projet :**

Le DG du Ministère de la Justice, Chargé des Droits Humains ainsi que le DG du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement ont souhaité que le projet soit mis en œuvre et coordonné par le Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains pour une meilleure appropriation et non par des experts internationaux. Pour le DG du Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains, la coordination du projet par des cadres du Ministère participera au renforcement des capacités. Les nationaux, a-t-il affirmé, vivent mieux les réalités du pays que les internationaux et il faut aider les Ministères à les valoriser.

Sur ce point la Directrice Pays du PNUD a précisé que le PNUD i) prend au sérieux la préoccupation du Ministère de la Justice relative à l'appropriation et ii) a opté pour une combinaison d'experts internationaux et des nationaux, mais minimisera l'expertise internationale et priorisera l'expertise nationale. Ainsi, l'expert international, chef du projet, sera recruté pour une durée d'un an et le Ministère prendra la relève à partir de la deuxième année du projet. Elle a demandé au

Ministère de la Justice et aux autres Ministères en général d'aider le PNUD à identifier les compétences nationales.

- **Les ressources allouées à la réalisation des activités du Produit1 :**

Les ressources allouées à la réalisation des activités du Produit 1 sont jugées insuffisantes au regard de l'ampleur et de la durée des actions de ce produit qui s'inscrivent dans un processus transformation.

- **Partenariat et synergie :**

Il y a nécessité de concerter les partenaires qui interviennent dans le domaine (PRAJUST en l'occurrence) pour ajuster les ressources et s'accorder sur les synergies possibles afin d'éviter des doublons.

- **Implication de la Cellule de suivi des projets des agences du Systèmes des Nations Unies du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement**

Le DG du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement a demandé au PNUD d'impliquer dans la gouvernance du projet la Cellule de suivi des projets des Agences du Système des Nations Unies afin de faciliter la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il souhaite également que le PNUD appuie cette Cellule pour mieux assumer ses responsabilités et tâches.

- **Aide juridique et assistance judiciaire**

L'aide juridique et l'assistance judiciaire sont prévues dans le projet (partenariat sera établi avec l'Ordre National des Avocats du Tchad aux fins de la création d'un pool d'avocats partenaires pour la prise en charge de l'assistance judiciaire). Les participants sont unanimes à reconnaître que ce choix est très judicieux vu les problèmes et carences observées dans les provinces. Il en est de même des audiences foraines. Il y a lieu de se rapprocher de l'Ordre des Avocats pour une meilleure mise en œuvre de ces activités. Les expériences avec la Maison des Avocats et des audiences foraines qui ont été menées avec succès par le PNUD dans le passé doivent être capitalisées par le projet.

4. Recommandations

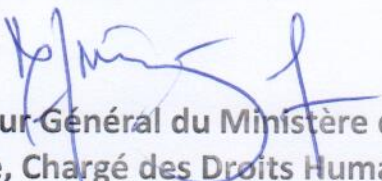
Sur la base des échanges et commentaires des participants, les recommandations suivantes ont été formulées pour la finalisation du document de projet.

- Le consultant doit se rapprocher du Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains pour revoir la formulation des intitulés des produits et des activités (affiner le langage, la problématique et la réponse), notamment le produit 2 ;
- Le consultant devra se rapprocher de l'équipe du PRAJUST II afin d'avoir une copie du Devis-Programme Pluriannuel ; cela lui permettra de voir précisément les activités menées (ou qui sont planifiées) par le PRAJUST et les zones couvertes, d'explorer les pistes de synergie et d'éviter les doublons ;
- Privilégier autant que faire se peut l'expertise nationale en lieu et place de l'expertise internationale. L'expert international, chef de projet, aura un contrat d'un an et passera la

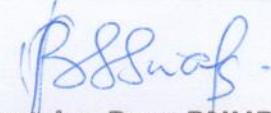


- main au Ministère de la Justice à partir de la deuxième année de mise en œuvre du projet (avec la nomination d'un coordonnateur national) ;
- Revoir à la hausse la répartition du budget sur les activités notamment le budget alloué au Produit 1 sur la base de l'expérience de PRAJUST ;
 - Explorer la possibilité d'intégrer les activités relatives à « la Maison des Avocats » et les « aux audiences foraines » dans le document du projet ;
 - Revoir la justification du projet en mettant l'accent sur la chaîne pénale uniquement au lieu de s'étendre sur l'ensemble des problèmes de la justice au Tchad ;
 - L'intégration du genre doit être explicite et claire dans le document du projet ;
 - Prendre en compte les préoccupations des groupes vulnérables notamment les réfugiés.

DJIMRABAYE BOURNGAR


Directeur Général du Ministère de la
Justice, Chargé des Droits Humains

CAROL FLORE-SMERCZNAK


Directrice Pays PNUD